

Assistance aux familles nombreuses. Revision des assistés:

- 1 Roche Jean, Marie de Maupertuis, à raison;
- 2 Boguet Eugène, de la Grand'Haie, à raison;
- 3 Reberolle Jean, rue de la Base-Loude, à raison;
- 4 Demoulin François, rue Emile Zola, à raison.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-huit heures quarante-cinq et les Membres présents ont signé au registre.

Jouffier *Gautier* *Messin* *Boutin* *Rigault*
Houssier *Louette* *Maréchal* *Jeanin*
Léopold

Convocation du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal se réunira au lieu ordinaire de ses séances, le samedi dix septembre mil neuf cent trente-huit, à neuf heures trente, au lieu ordinaire de ses séances.

Ordre du jour

- 1 Compte administratif du Maire;
- 2 Budget additionnel de 1938;
- 3 Budget des chemins vicinaux et ruraux;
- 4 Approbation d'achat du mobilier de la maison du Parc;
- 5 Avancement de M. Beaupère. 1^{er} secrétaire;
- 6 Nouveaux tarifs des tramways;
- 7 Construction du chemin du Patissier;
- 8 Aliénation de terrain par voie d'alignement.
- 9 Etude du chemin rural de la Brosse au Genétais;
- 10 Allocations familiales aux forestiers;
- 11 Réfection du Périsse de la Mare de Radon;
- 12 Mise en état de viabilité du chemin Marteau;
- 13 Œuvre des colonies de vacances;
- 14 Assistances diverses;

Le Maire
Léopold

Conseil Municipal
Siéance du 10 septembre 1938

Le dix septembre mil neuf cent trente-huit, à neuf heures trente

le Conseil Municipal de la commune de Bezé, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de cette commune, sous la présidence de M. Tigné, maire.

Étaient présents: M. M. Marchais, Caugeron, Guéris, Hervé, Tigné, Marcheteau, Barreau, Landreau, Goutière, Chauvelon, Haennouët, Peignon, Giraud, Boétin, Moarnier, Charrier, Ollivier et Charlet

Étaient absents: M. M. Gen. Mailliet, Turpin, Sorin, Fabrice, Ordonnateur, Sefort, Jeaneau, Gendronneau et Blouet.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire.

M. Guéris a été désigné et a accepté cette fonction.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Compte administratif de l'exercice 1937. M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil son compte administratif des recettes et des dépenses pendant l'exercice 1937.

Le Conseil Municipal, vu le compte rendu par M. Lucien Le Gall, Receveur municipal, de ses recettes et dépenses depuis le 1^{er} janvier 1937 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend: 1^o le rappel du compte de 1936; 2^o les recettes et les dépenses faites pendant les 12 premiers mois de l'exercice 1937; les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

vu le détail des opérations finales de l'exercice 1937 établi en regard du compte sus-mentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice pendant les trois premiers mois de la gestion de 1938;

vu les pièces justificatives apportées à l'appui tant du compte de la gestion 1937 que des opérations supplémentaires effectuées en 1938; vu les budgets primitif et additionnel des dépenses présumées de l'exercice 1937, arrêtés par M. le Préfet et les autorisations spéciales de recettes et de dépenses délivrées pendant ledit exercice;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. l'Ordonnateur a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées et la manière dont elles ont été effectuées, et l'utilité que la commune en a retirée;

Considérant que toutes les recettes et les dépenses ont été effectuées régulièrement;

Délibère:

Article 1^{er}. - Statuer sur la situation du Comptable au 31 décembre 1937, sauf le règlement et l'apurement conformément à l'article 157 de la loi du 5 avril 1884, modifié par l'article 36

du décret du 5 novembre 1936, le Conseil admet les recettes de la gestion 1937 pour la somme de

Les dépenses pour celles de 2.179.062.³³

Fixe l'excédent de la dépense à 369.475,64

Et attendu que par l'arrêté du compte précédent, le Comptable a été reconnu débiteur de 499.403.⁷⁷

Se déclare le Comptable débiteur sur son compte de gestion de 1937 de 129.928.¹³

Article 1^{er}. - Statuant sur les opérations de l'exercice 1937 sauf le règlement et l'apurement par la Cour des Comptes, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion de 1937 que pendant les trois premiers mois de la gestion de 1938, savoir :

En recette, pour 2.279.771.⁵⁶

En dépense, pour 2.235.199.²⁸

D'où il résulte un excédent de recette 44.572.²⁸

Le résultat définitif de 1936 ayant présenté un excédent de recette de 228.538,75

Le résultat définitif de l'exercice 1937 est un excédent de recette de 273.111.⁰³

Article 2. - Le Conseil demande qu'il plaise à la Cour des Comptes, faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés, exiger du Comptable, savoir : toutes justifications relatives aux éléments financiers de ce compte.

Compte de gestion de M. Le Gall, Receveur municipal. - Envisage M. Le Moeric saumet à l'examen du Conseil le compte de gestion de M. Le Gall, Receveur Municipal, pour l'exercice 1937.

Le Conseil, après examen, approuve ledit compte de gestion et déclare le Comptable débiteur de la somme de 273.111.⁰³ sur son compte de gestion de 1937

Chapitres additionnels au budget de 1938 des chemins vicinaux. - Pour l'entretien des chemins vicinaux, le Conseil approuve les recettes et crédits supplémentaires des chapitres additionnels au budget de 1938 pour l'entretien des chemins vicinaux

Les recettes s'élèvent à 20.657.⁴²

Budget primitif de 1939 pour l'entretien des chemins vicinaux. - Après M. Le Moeric donne lecture au Conseil, du budget de 1939 proposé par les Ingénieurs du service vicinal pour l'entretien des chemins vicinaux de toutes catégories

Les recettes s'élèvent à 189.361.⁴²

Les dépenses à 158.846

Ledit budget est adopté tel qu'il est établi

Budget de 1939 pour l'entretien des chemins vicinaux. - Lecture est ensuite donnée des propositions des Ingénieurs du service vicinal

pour l'entretien des chemins ruraux reconnus en 1939.

Les recettes et les dépenses s'équilibrent à la somme de 36077^f

Le Conseil l'approuve tel qu'il est établi.

Construction du chemin rural reconnu N° 15. - M. le Maire donne connaissance au Conseil du dossier relatif au projet de construction du chemin rural N° 15, du Petitseau.

Le Conseil, après avoir examiné les plans, devis, bordereaux de prix et entendu la lecture du rapport de M. l'Ingénieur du service vicinal,

Accepte le devis s'élevant à la somme de 27.500^f

Demande à M. le Préfet d'autoriser la mise en adjudication des travaux de construction;

Sollicite de la Commission départementale une subvention complémentaire de 684^f.

Déclare que la dépense sera prévue au budget additionnel de 1938, à l'article 116.

Demande de virement de crédit, voirie urbaine. Ensuite M. le Maire expose au Conseil qu'un crédit de 30864^f est inscrit à l'article 112 du budget de 1938 pour construction de trottoirs et caniveaux, grande et petite vicinalités.

Cette somme provient de l'excédent des prestations. Elle ne sera pas employée cette année, car il est préférable d'attendre que le service d'eau soit installé.

Une partie du crédit pourrait être employée à l'entretien de la voirie urbaine, l'entretien des chemins ruraux reconnus étant assuré.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal demande l'autorisation de prélever une somme de vingt mille francs sur l'article 109 du budget pour l'affecter à l'entretien des rues, quai et places publiques.

Approbation d'achat du mobilier du Parc Municipal. - M. le Maire expose au Conseil qu'il est entré en pourparlers avec M. Ferraton, Industriel au Doct, commune de Saint-Sebastien, pour achat d'un mobilier nécessaire à l'aménagement de la salle communale de la maison du Parc. M. Ferraton vendra la commune de Bezi un mobilier composé d'une grande table sculptée, de dix huit fauteuils, de deux grandes glaces avec encadrement ouvragé et de deux grandes dessertes appariées le tout pour la somme de trois mille francs.

304
20-9-38

304
29-10-
app. le 2-11-38

304
11-2-39

Après cet exposé, le Conseil reconnaissant l'utilité de cette acquisition, autorise M. le Maire à conclure le marché pour la somme de trois mille francs qui est convenue.

Avancement de classe du secrétaire en chef. - Sur la proposition de M. le Maire, M. Henri Beaupère, secrétaire en chef de la Mairie, est promu de la sixième classe à la cinquième classe de son emploi, avec effet du 1^{er} janvier 1938.

Budget additionnel de 1938. - M. le Maire soumet à l'approbation de l'Assemblée les chapitres additionnels au budget de 1938 et donne lecture des propositions faites de concert avec la Commission des Finances.

Le Conseil, après examen et après en avoir délibéré, fixe les recettes à la somme de 769.762,56 et admet les dépenses ainsi qu'il suit:

Articles	Dépenses supplémentaires	
118	Subvention pour bibliothèques scolaires	90
122	Assurances des cantonniers	274 88
136	Entretien des chemins vicinaux ordinaires	1918 54
137	id Travaux neufs	18464
139	id des chemins ruraux reconnus	1327 40
	id Travaux neufs	32024
	(Dépenses non effectuées en 1937)	
151	11 ^e annuité de l'emprunt de 178.000 (électrification)	459
152	Remboursement id	2000
153	Annuité de id	432
154	Reliquat de l'emprunt de 150.000 (dépenses diverses)	32210
155	id de 200.000 id	1222
156	Construction et aménagement d'une salle de fêtes	36361 62
	Credits supplémentaires	
172	Frais de perception des droits de filaires	500
174	Assurances sociales	6000
175	Contribution des biens communaux	600
177	Loyer de l'atelier public à alcool	30
178	id de la pompe à incendie	30
179	Contingent pour les dépenses d'assistance	76766 89
180	Subventions à diverses sociétés	1000
181	Chauffage et balayage des classes	2.000

182	Chauffage de la mairie	2.000	
184	Entretien des tombeaux Bocetry	3	
186	Inspection médicale des écoles	5.00	
187	Dépenses pour service supplémentaire des P.T.T.	325	
194	5 ^e annuité de l'emprunt de 10.000 ^f	5	41
196	Entretien et aménagement du parc municipal	10.000	
198	Enlèvement des boues	6.000	
200	Deficit d'exploitation des tramways	45.000	
202	Achat d'un fronton	40.000	
204	Acquisition d'immeubles	16.500	
206	Entretien de la voirie urbaine	7.000	
207	Construction d'une maison pour le jardinier du parc	40.000	
209	Redevance pour les élèves fréquentant les écoles de Nantes	3.500	
224	Annuité de l'emprunt de 275.000 ^f	10.000	
229	Emploi de l'emprunt de 375.000 ^f	375.000	
237	Dépenses imprévues	200	
Total des dépenses supplémentaires		769.743	76
Recettes supplémentaires		769.762	26
Excédent de recettes au budget primitif		40	57
Excédent définitif des recettes en 1938		59	09

Changement de tarifs des Tramways. - M. le Maire donne lecture au Conseil, d'une lettre de M. le Directeur général de la Compagnie des Tramways de Nantes, en date du 31 août 1938, par laquelle il se propose de créer des tarifs spéciaux pour les parcours mixtes intéressant le réseau urbain et la ligne départementale de Pont-Rousseau aux Croix-Moelins.

Ces tarifs sont établis de la façon suivante :

- a) de Nantes - St Nicolas au carrefour de Pont-Rousseau... 1,50^f
 b) id id à l'église St Paul de Reze... 1,75^f
 c) id id aux Croix-Moelins... 2,00^f

La perception de ces taxes serait constatée par la délivrance de billets spéciaux dont le produit serait ventilé entre le réseau urbain de Nantes et la ligne de Pont-Rousseau - Croix-Moelins, au prorata des tarifs ordinaires applicables aux parcours effectués sur ces deux réseaux.

La répartition pour les billets à 1,50 serait la suivante pour la ligne départementale :

Les billets à 1,50 les $\frac{2}{14}$ du produit
 Les billets à 1,75 les $\frac{4}{13}$ id



1911

Les billets à 3^e les $\frac{6}{15}$

Le système actuel des billets spéciaux à la ligne des Croix-Moulins ne subsisterait que pour les parcours limités à cette ligne, ainsi que pour les porteurs de titres spéciaux du réseau urbain (cartes de circulation, abonnements, tarifs réduits, etc...) qui prolongeraient leur voyage sur la ligne départementale.

Après avoir pris connaissance de ce document, le Conseil approuve cet essai pour attirer les voyageurs et admet, en principe, les tarifs proposés. Toutefois cet accord est donné sous la réserve suivante: que les voyageurs en provenance de la ligne des Croix-Moulins puissent changer de voiture au Pont de Pirmil, pour emprunter indifféremment les tramways se dirigeant soit sur le Pont-du-Cens, soit sur Longchamp et ce, sans avoir besoin de prendre un nouveau billet. Nous croyons que cette facilité serait de nature à améliorer le trafic sur la ligne, sans causer à la Compagnie exploitante aucun frais supplémentaire. En effet, le nombre des voitures en circulation n'aurait pas à être modifié.

Nettoyage de Trentemoult. - M. Chauvelon expose au Maire que les ordes de Trentemoult ne sont pas nettoyés par le cantonnier de service.

M. le Maire répond qu'il a constaté le fait et que le nécessaire sera fait.

Après l'intervention de M. Olive qui demande qu'on délègue un conseiller municipal de Trentemoult pour diriger le cantonnier chargé du nettoyage, le Conseil charge M. Chauvelon de cette direction.

Transformation d'un local pour logement du jardinier du Parc. - Ensuite le Conseil autorise M. le Maire à faire exécuter les travaux de transformation d'un local du Parc pour servir de logement au gardien-jardinier. Le devis s'élève à 3766 fr. 65. Les crédits étant inscrits à l'article 307 du budget supplémentaire, le Conseil demande à M. le Préfet d'en autoriser la mise en adjudication.

Mise en état de viabilité du chemin Marteau aux Chapelles. - Puis le Conseil autorise le Maire à mettre en état de viabilité le chemin Marteau, aux Chapelles, ainsi que le chemin de la Meiette jusqu'à la limite des habitations. Les crédits seront pris sur ceux affectés à la voirie urbaine.

Etude du chemin rural de Praud à la Fontaine-Sauret. - Après le Conseil autorise le Maire, à faire exécuter par le Génie rural

30x
4-11
app. le 7-11-38

30x
4-11
approuvé le 5-11

l'étude du chemin rural non reconnu de Traud au chemin rural n° 16.

Allocations familiales aux foyers. - Le Conseil décide ensuite d'accorder les allocations familiales aux foyers communaux. Ces allocations seront proportionnelles aux salaires qu'ils reçoivent de la commune.

Refection du perré du vivier de Raçon. - Après l'exposé de M. le Maire sur la nécessité de refaire le perré du vivier de Raçon, le Conseil donne son approbation, conformément au devis établi par M. Creilhouat qui s'élève à 12.500.

Subvention à l'œuvre des colonies de vacances. - Sur la demande du Conseil d'Administration de l'Œuvre des Colonies de Vacances, le Conseil autorise le Maire à accorder une subvention de deux cents francs pour cette œuvre.

Assistance diverses. - Puis M. le Maire invite le Conseil à se former en comité secret pour procéder à l'examen des différentes demandes d'assistance.

Assistance aux vieillards, révision

- 1 Bahaud Clément de la Bass-Lande, radié à partir du 1^{er} octobre
- 2 Béchet François rue de l'Industrie, maintenu.
- 3 Beuron Léonide, veuve Besnard, radié, non nécessaire.
- 4 Boche Loutine, rue du Puits-Baron, maintenue.
- 5 Chataigner Jean Baptiste, du Chatellier, maintenu.
- 6 Bizet Jeanne Marie Terné, la Heub. He, à radié à partir du 1^{er} octobre
- 7 Frechet Jean, du Chatellier, non nécessaire, à radié.
- 8 Blanchard Théphanie, le manigain suffisant, à radié.
- 9 Terné Germaine Douillard, de la Blordie, à radié.
- 10 Fleuc Pierre, la Blordie, à radié.
- 11 Honoré Sidore de la Carrière, maintenu
- 12 Terné Cosage née Chagnon Ernestine, rue du Pinier, à radié.
- 13 Lucas Augustin, la Morinière, pension d'ascendant, à radié.
- 14 Terné Merceron Loutine, rue de la Gare, maintenue
- 15 Moison François, les Nardières, à radié.
- 16 Morvan Ludovic, la Bass-Lande, à radié.
- 17 Ordrameau Henri, la Bass-Lande, à radié, f. travail.
- 18 Terné Fégaud née Lancia, non nécessaire, à radié.
- 19 Lormi Germaine de Cretauscult, ramenée à 60.

Assistance aux vieillards, nouvelles demandes:

Mme Brecheteau née Gillet, r. d'Artois de Briand, proposée pour 60.

3 et
3-12
app. le 12/12/38

- 2^e Femme Geay née Gâteau Léon, proposé pour 50^x
- 3 Devos Gaston, proposé pour 30^x par mois.
- 4 Pinçon Pierre de Maupeithuis, proposé pour 55^x
- 5 Femme Rogu née Brun Marie, la Galanvère, proposé pour 60^x
- 6 Femme Chesneau née Guebat Rosalie, proposé pour 40^x
- 7 f^o Coreau née Rousselle, de la Marinière, proposé pour 70^x
- 8 Femme Gourveau, née Jeanneau, rue Emile Blandin, rejet.
- 9. Bicocheau Marie, la Chesnaie, proposé pour 80^x par mois.
- 10 Dronet Marie, Château de Rogé, proposé pour 30^x
- 11 Femme Bloex, rue du Puits-Baron, majoration spéciale, article 2 bis, proposé

Assistance des femmes en couches.

- 1 Guillaud Marie f^o Macé, rue Emile Blandin, 6^e enfant, proposé
- 2 Guettery Anna f^o Besnier, 5^e enfant, proposé
- 3 Tigué Simone f^o Seron, des Chapelles, départ. Libanèse, rejet.
- 4 Chornazac Jeanne f^o Lorin, rue de l'Industrie, 2^e enfant, proposé
- 5 Boudaud Martha, f^o Augereau, domicilié de secours, l'André, 4^e enfant proposé.

Assistance médicale, assurés sociaux:

- 1 Pentecôte Blémendine, Femme Jeanneau, du Port-au-Pb, adoptée.
- 2 f^o Charpentier née Hervé Germaine, du Port-au-Pb, adoptée.
- 3 Chantrel Armand, paye le complément des A.S., adopté.
- 4 Morillon Félix, de Carentenault, participe pour 10^x par jour, adopté.
- 5 Carteau Albert de Carentenault, paye la 1/2 partie du compl. des A.S., adopté.
- 6 Le Goff Abbé de Carentenault, admis.
- 7 Darchy Auguste de Ragon, paye 10^x par jour, adopté.
- 8 Commerais Eugène, paye le complément des A.S., adopté.
- 9 Baudry Suzanne, rue de Montils père paye le complément des A.S., adoptée.
- 10 Macé Donatien, rue Emile Blandin, paye le compl. des A.S., adopté.
- 11 Gujot Clotilde de Chêne-Creux, s'engage vers le compl. des A.S., adoptée.

Nouveau assurés sociaux:

- 1 Pinçon Donatien, de Maupeithuis, son fils paye la moitié des frais, adopté.
- 2 Camivet Jules, rue de l'Industrie, le fils paye la moitié; adopté.
- 3 Maurice François de Carentenault, proposé

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à treize heures quarante et les Membres présents ont signé au registre.

73 votes